

12.11.2004 – 15:20 Uhr

SUVA: Séance du Conseil d'administration de la Suva du 12 novembre 2004: La Suva réduit le supplément pour frais administratifs

Luzern (ots) -

Lors de sa séance du 12 novembre, le Conseil d'administration de la Suva a décidé de réduire d'un demi pour cent les suppléments pour frais administratifs, qui viennent s'établir à 11,5 %. La Suva tient ainsi compte de la situation économique des entreprises qu'elle assure. Cette réduction entrera en vigueur le 1er janvier 2006 et est valable tant pour l'assurance contre les accidents professionnels que pour l'assurance contre les accidents non professionnels. La Suva évalue la diminution de recettes à environ 20 millions de francs.

Cette baisse a été possible grâce à la politique d'entreprise de la Suva axée sur l'efficacité et sur la conscience des coûts. En ces temps d'augmentation constante des frais de santé, la Suva souhaite montrer clairement qu'elle fait tout ce qui est en son pouvoir pour enrayer l'évolution parfois spectaculaire des coûts. Cette volonté illustre notamment par l'adoption du New Case Management.

Pour ce nouveau concept global et innovant de gestion des cas complexes d'accidents, la Suva a reçu cette semaine le Prix de l'innovation 2004 décerné par l'Assurance suisse. Cette distinction est d'autant plus significative qu'elle récompense le travail d'une entreprise de droit public assurant des clients à titre obligatoire. La Suva avait déjà reçu en février dernier le prix Esprix 2004 pour la qualité de son orientation sur la clientèle.

En réduisant les suppléments des primes, la Suva allège les charges croissantes que doivent supporter les entreprises pour les suites des accidents. Ces dernières années, les dépenses liées aux frais de traitement, aux indemnités journalières et surtout au versement des rentes ont fortement augmenté, en particulier dans le domaine des accidents non professionnels. Les coûts des accidents non professionnels ont progressé à eux seuls de 35 % entre 1998 et 2003. C'est pourquoi la Suva s'engage activement en faveur de la diminution du nombre des accidents. Elle a ainsi lancé récemment, en collaboration avec l'association suisse de football et avec la FIFA, la campagne de prévention «Le 11», visant à réduire fortement les coûts annuels des accidents de football, qui s'élèvent à 110 millions de francs.

Les suppléments pour frais administratifs servent à couvrir les frais d'exploitation. Les assureurs de l'assurance obligatoire contre les accidents les déterminent en fonction de leurs besoins.

En les réduisant, la Suva souligne sa volonté de remplir avec le maximum d'efficacité la mission qui lui a été confiée. La législation suisse actuellement en vigueur autorise les assureurs privés à fixer des suppléments pouvant être plus élevés jusqu'à 15 points de pourcentage que ceux de la Suva.

Pour tous renseignements complémentaires, les journalistes sont priés de s'adresser à:

Suva, Relations publiques Henri Mathis, responsable RP
Suisse romande, Rue de Locarno 3, 1701 Fribourg; tél.: 026 350 37 80,
natel : 079 321 89 33, E-Mail: henri.mathis@suva.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003907/100482282> abgerufen werden.